

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE346

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, M. Wulfranc, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,  
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 2, après le mot :

« décret »

insérer les mots :

« après concertation avec le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres prévu à l'article L. 322-1 du code de l'environnement et »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres prenne toute sa place dans l'élaboration du décret dressant la liste des zones pouvant être concernées par un réaménagement photovoltaïque.